

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 13/07/2026 - 45728 - 2002 B 00764 - 440 997 005 - 15-LOVE

BILAN ACTIF

2026/14572

SASU 15 LOVE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,	2 160	2 160				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				5		6
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	68 040	57 620	10 420		16 500	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	70 200	59 780	10 420	5	16 500	6
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes	7 200		7 200	3		
Créances (2)				58		73
Créances Clients et comptes ratt.	60 822		60 822		87 607	
Autres créances	58 979		58 979		105 424	
Charges constatées d'avance	2 613		2 613			
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement				20		11
Actions propres						
Autres titres	40 680		40 680		30 000	
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	27 212		27 212	13	24 578	9
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	197 505		197 505	95	247 609	94
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF	267 706	59 780	207 926	100	264 109	100
(1) + (II) + (III) + (IV) + (V) + (VI)						
(2) Dont à moins d'un an	122 414					



BILAN PASSIF

SASU 15 LOVE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 0)	8 000	4	8 000	3
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		61		63
Réserve légale	1 600		1 600	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	125 000		165 000	
Report à nouveau	652		591	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-33 206	-16	10 061	4
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	102 046	49	185 252	70
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	45 173	22	21 019	8
Dettes fiscales et sociales	54 822	26	56 267	21
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	5 885	3	1 570	1
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (1) (III)	105 880	51	78 857	30
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	207 926	100	264 109	100

(1) Dont à moins d'un an

105 880

COMPTE DE RÉSULTAT

SASU 15 LOVE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue	374 577	471 781	-97 203	-21
Montant net du chiffre d'affaires	374 577	471 781	-97 203	-21
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions	4 500		4 500	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		1 701	-1 701	-100
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Autres produits	18	1 339	-1 321	-99
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	379 095	474 821	-95 726	-20
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres appro.	-76		-76	
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (1)	281 805	333 264	-51 459	-15
Impôts, taxes et versements assimilés	1 881	1 390	491	35
Salaires	83 185	77 824	5 361	7
Cotisations sociales	32 030	30 676	1 354	4
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	6 864	7 065	-201	-3
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Autres charges	7 498	12 571	-5 072	-40
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	413 187	462 789	-49 602	-11
(1) y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier	5 379	12 546		
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-34 091	12 032	-46 124	-383
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (2)				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	680	1 921	-1 242	-65
Autres intérêts et produits assimilés (2)	430	650	-219	-34
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				

COMPTE DE RÉSULTAT

SASU 15 LOVE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	1 110	2 571	-1 461	-57
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	1 110	2 571	-1 461	-57
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-32 981	14 604	-47 585	-326
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)	225	1 149	-924	-80
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-225	-1 149	924	80
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		3 394	-3 394	-100
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	380 205	477 392	-97 187	-20
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	413 412	467 331	-53 920	-12
BÉNÉFICE OU PERTE	-33 206	10 061	-43 267	-430

(2) Dont produits concernant les entités liées

430

15-LOVE

Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : 160 boulevard de la République
92210 ST CLOUD
440 997 005 RCS NANTERRE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 29 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique, sur proposition de la Présidente de la Société, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à -33 206 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	-33 206 euros
Au compte « autres réserves »	-32 554 euros
Au compte « report à nouveau »	-652 euros

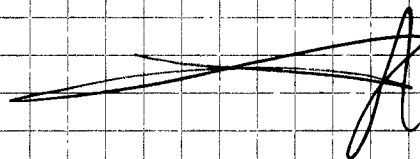
Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2023 :
50 000 euros, soit 62,50 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2024 : Néant

Certifié conforme
La Présidente





15-LOVE

Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros

Siège social : 160 boulevard de la République

92210 ST CLOUD

440 997 005 RCS NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-neuf juin,
A dix heures,

La Société OLSA, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 650 000 euros, ayant son siège social 103 avenue Guy de la Morandais 44500 LA BAULE ESCOUBLAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS SAINT NAZAIRE 889 467 106, représentée par Madame Sarah PITKOWSKI, en sa qualité de Présidente,

Associée unique de la société 15-LOVE,

En présence de Madame Sarah PITKOWSKI, Présidente non associée de la Société,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Madame Sarah PITKOWSKI, Présidente non associée a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 ont été adressés à l'associée unique ainsi que les documents nécessaires à son information (comptes, rapports ...) dans les délais légaux.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 et quitus à la Présidente,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération de la Présidente,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidente, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne à la Présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associée unique approuve les dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 6 790 euros et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique, sur proposition de la Présidente de la Société, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à -33 206 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	-33 206 euros
Au compte « autres réserves »	-32 554 euros
Au compte « report à nouveau »	-652 euros

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2023 :
50 000 euros, soit 62,50 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2024 : Néant

TROISIÈME DÉCISION

L'associée unique prend acte des conventions conclues pendant l'exercice écoulé par la Société, savoir:

1/ Le compte courant rémunéré de la Société OLSA, Société par actions simplifiée au capital de 650 000 euros, dont le siège social est situé au 103 avenue Guy de la Morandais à LA BAULE ESCOUBLAC (44500), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT NAZAIRE, sous le numéro 889 467 106, dont Madame Sarah PITKOWSKI, Présidente de la société, est également Présidente associée unique de ladite société qui s'élevait, à la clôture de l'exercice écoulé, à la somme de 9 324 euros avec des intérêts de 430 euros.

2/ Les avances en trésorerie effectuées par notre Société à la société **SC UGO**, Société civile au capital de 100 euros, dont le siège social est situé au 160 boulevard de la République à SAINT-CLOUD (92210), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE, sous le numéro 453 813 529, dont Madame Sarah PITKOWSKI, Présidente de la société, est également Gérante associée de ladite société qui s'élevait, à la clôture de l'exercice écoulé, à la somme de 5 200 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, ces conventions seront portées au registre des décisions de l'associée unique.

QUATRIÈME DÉCISION

L'associée unique décide que Madame Sarah PITKOWSKI n'a perçu aucune rémunération au titre de ses fonctions de Présidente pendant l'exercice écoulé.

Cependant, elle pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

CINQUIÈME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'associée unique
Pour la société OLSA
Madame Sarah PITKOWSKI

